Prévention et Gestion des Risques Professionnels

Orientations 2007 2011

SÉCURITÉ SOCIALE
l'Assurance Maladie
RISQUES PROFESSIONNELS
ALSACE-MOSELLE

La prévention et la gestion des risques professionnels en quelques chiffres…

77 482	établissements
785 175	salariés
33 214	accidents du travail avec arrêt
	L'ensemble des interventions concerne :
5,2 %	des établissements, représentant
36 %	des salariés et
46 %	des AT/MP de la région (hors BTP).
	Dans chaque entreprise planifiée notre objectif est d'obtenir un plan d'action basé sur une évaluation des risques.
2,8 millions	d'euros d'avances ont été versés au titre des contrats de prévention
5 061	jours/stagiaires de formations assurées par le Service
125 339	jours/stagiaires de formations assurées par les organismes conventionnés par la CRAM
4 021	visiteurs accueillis dans les Espaces Prévention
694 738	consultations des pages prévention du site www.cram-alsace-moselle.fr
4 000	déclarations de maladies professionnelles analysées
84 713	notifications de taux
79 489	déclarations annuelles des données sociales exploitées en vue des statistiques financières et technologiques

Introduction

La CRAM Alsace-Moselle définit les priorités d'action du Service Prévention et Gestion des Risques Professionnels à partir de 2007.

Ces priorités s'analysent comme une adaptation des orientations précédentes aux évolutions diverses qui retentissent sur nos missions de développement et de promotion de la santé et la sécurité au travail.

Peuvent ainsi être cités : notre engagement fort autour des thèmes communs mobilisateurs du réseau Prévention, la démarche de contractualisation avec l'Etat, les discussions des partenaires sociaux sur la gouvernance de la branche, la volonté de s'engager dans une logique d'harmonisation des méthodes de travail qui s'appuie sur la certification.

Ce plan d'action est également inspiré par les valeurs partagées par le réseau Prévention :
la personne, la transparence,
le dialogue social.

Nous avons été particulièrement attentifs à respecter ces valeurs dans chaque proposition d'action de ce plan.

L'homme au travail constitue la première richesse d'une entreprise.
C'est pourquoi sa santé et sa sécurité et même son bien-être, qui est un objectif plus ambitieux encore, sont la raison d'être de notre action.

Le respect de ***la personne*** *passe par la recherche de son implication dans la mise en œuvre des actions de prévention et non pas par des méthodes de gestion basées sur le contrôle du comportement des individus.*

L'adhésion du personnel à une politique de prévention est conditionnée par ***la transparence*** *dans la conduite des actions. Notre expérience du terrain nous conduit à une grande sensibilité à la réalité des situations de travail et à leurs conséquences. C'est pourquoi une communication sur les objectifs, l'engagement de la direction, sur les moyens, les résultats obtenus est essentielle.*

Le dialogue social *permet de créer les conditions d'une participation active des salariés à la mise en œuvre de la politique de maîtrise des risques. La pérennité des actions est d'autant mieux assurée qu'elles auront été élaborées avec les différentes parties concernées.*

Cadre de référence de l'action du Service, ces priorités s'inscrivent dans 4 axes de travail :

S'intéresser au risque avant même son existence ou sa matérialisation pour avoir les meilleures chances de le maîtriser

(axe 1 : anticiper les risques)

Inciter les entreprises à aller au-delà de l'évaluation des risques, afin d'impulser une démarche d'amélioration continue

(axe 2 : promouvoir l'intégration de la santé & sécurité au travail dans le management des entreprises)

Au-delà de nos actions dans les « thèmes communs mobilisateurs » du réseau, définir de façon rigoureuse les secteurs d'activité et les problématiques à risque

(axe 3 : concentrer nos efforts sur des risques importants)

Se donner les différents moyens organisationnels, de gestion et de communication pour assurer une mission de qualité

(axe 4 : Optimiser la qualité de nos services)

AXE 1

Anticiper les risques

1.1 Agir dès la conception des lieux, des postes de travail, des équipements

1.1.1. Démultiplier les messages de prévention en direction des acteurs de la conception :
- des lieux de travail (maîtres d'ouvrages publics et privés, maîtres d'œuvre…)
- des postes de travail, bureaux d'études et de méthodes…

1.1.2. Se constituer en relais régional lors de la construction, de l'extension, de la rénovation de grandes surfaces de distribution.

1.1.3. Elargir la diffusion d'équipements améliorant la sécurité et les conditions de travail par des conseils et des aides financières (contrats de prévention, campagnes « outils plus sûrs » …).

Agir dès la conception et lors de la formation initiale et continue

1.1.4. Agir auprès des maîtres d'ouvrages publics (en particulier les collectivités territoriales et locales) et privés et des architectes pour une intégration des principes généraux de prévention au stade de la programmation et dans l'élaboration des projets.

1.1.5. Développer la coordination de conception en relation étroite avec les organisations professionnelles au bénéfice des salariés qui sont les plus exposés aux situations de risques sur les chantiers et lors des interventions ultérieures.

1.1.6. Action auprès des concepteurs/ constructeurs.
Agir auprès des constructeurs et/ou importateurs par des actions conduites à notre initiative ou à la demande de partenaires (réseau Prévention, Comité européen de normalisation, Direction régionale du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle, Association internationale de sécurité sociale (AISS), ...) pour solutionner des problèmes de santé et sécurité au travail (S&ST) en lien avec la conception des équipements ou produits.

1.2 Intervenir dans la formation initiale et continue (thème commun mobilisateur du réseau Prévention)

1.2.1. Apporter un nouvel élan au partenariat engagé au niveau de l'enseignement technique et professionnel avec le Conseil régional d'Alsace, l'Education nationale (rectorats de Strasbourg et de Nancy-Metz) en application des conventions régionales.

1.2.2. Développer de nouvelles démarches Synergie école – entreprise – prévention dans d'autres secteurs d'activités à risques (Maintenance industrielle, BTP…).

1.2.3. Contribuer au déploiement des dispositifs Synergie existants avec l'appui du Conseil national pour l'enseignement en santé et sécurité au travail (CNES&ST), de l'Institut national de recherche et de sécurité (INRS) et en animant l'action du Centre de diffusion et d'assistance Synergie (CDAS).

1.2.4. Analyser les besoins et concevoir une offre de formation pour les intervenants en prévention des risques professionnels (IPRP).

1.2.5. Proposer de nouveaux modules de formation sur la maîtrise des risques relevant des thèmes communs mobilisateurs du réseau Prévention (TCM) et de certains risques importants.

1.2.6. Promouvoir les démarches d'accueil des nouveaux embauchés dans le respect des valeurs du réseau Prévention.

1.3 Observer et étudier les évolutions des nouvelles situations de risque

1.3.1. Organiser notre réactivité par rapport aux situations de risque nouvelles et inattendues.

1.3.2. Echanger nos informations et observations avec les autres acteurs de la prévention pour mieux identifier et prendre en compte les risques émergents.

1.3.3. Développer la coopération et le partenariat pour mieux prendre en compte les problèmes et incidences liés à la mobilité croissante des travailleurs, notamment ceux des entreprises étrangères intervenant dans les entreprises et sur les chantiers de la région.

AXE 2 Promouvoir l'intégration de la santé & sécurité au travail dans le management des entreprises

2.1 Donner à cette promotion une place centrale lors de nos interventions

2.1.1. Accompagner chaque entreprise quelle que soit sa culture sécurité dans une démarche pour mieux prendre en compte les risques professionnels.

2.1.2. Continuer à promouvoir l'évaluation des risques professionnels (EvRP) dans toutes nos actions avec les entreprises en veillant au respect des principes prônés par le réseau Prévention et pérenniser les démarches existantes.

2.1.3. Faire enrichir les documents uniques par des évaluations des risques approfondies sur des thèmes particuliers pertinents (ex: risque routier, cancers…) et mettre en place des plans d'actions.
Utiliser nos moyens d'incitations financières pour promouvoir ces démarches.

2.1.4. Au-delà du document unique aider les entreprises à se situer par rapport à un système de management de la santé et sécurité au travail (S&ST) et les inciter à s'engager dans une démarche de progrès continu.

2.1.5. Accompagner les entreprises intéressées vers des démarches de management S&ST respectant les valeurs et principes essentiels du réseau Prévention par le développement et la diffusion de supports d'information, par des actions de communication et des formations de chefs d'entreprises.

2.2 Développer des outils et des stratégies en partenariat avec les professions

2.2.1. Définir et promouvoir un argumentaire à destination des organisations professionnelles sur l'intérêt d'intégrer la S&ST dans le management des entreprises.

2.2.2. Négocier avec quelques professions motivées les stratégies d'action à moyen et long terme avec des objectifs intermédiaires partagés, la définition de moyens et de critères d'évaluation.

Faire vivre l'évaluation des risques dans le management de l'entreprise

2.2.3. Favoriser la mise en place de correspondants - relais dans certains secteurs d'activités à risques pour démultiplier les actions de prévention dans les petites entreprises.

2.2.4. Aider les intervenants en prévention des risques professionnels (IPRP) à intégrer la S&ST dans le management des entreprises qu'ils assistent.

AXE 3

Concentrer nos efforts sur les risques importants

Développer et mettre en oeuvre des stratégies d'action adaptées aux risques ciblés parmi les thèmes suivants :

3.1 Thèmes communs mobilisateurs du réseau Prévention :

3.1.1. Risque routier

Promouvoir, dans nos actions de terrain, les « codes de bonnes pratiques » en matière de prévention des risques mission et trajet adoptés par les partenaires sociaux au plan national, la Caisse nationale de retraite des agents des collectivités locales (CNRACL) pour la fonction publique territoriale et hospitalière et la Mutualité sociale agricole (MSA).

Sensibiliser les entreprises à l'intérêt des propositions du Livre Blanc "Douze propositions pour un véhicule utilitaire plus sûr" de janvier 2007, en recherchant un partenariat avec des organisations professionnelles.

Agir en fonction des priorités mobilisatrices

Développer nos partenariats avec les acteurs institutionnels en matière de prévention du risque routier professionnel (mission et trajet).

Promouvoir et faire vivre les clubs d'entreprises PROSUR, plates-formes d'échanges en matière d'action de prévention du risque routier.

Participer à l'élaboration d'outils de diagnostic, de formation, de communication avec les partenaires nationaux et locaux.

Aborder la prévention du risque routier dans chacune des formations destinées aux chefs d'entreprise.

3.1.2. Prévention des troubles musculo-squelettiques (TMS)

Compléter l'offre de formation en matière de manutention manuelle, en prenant en compte les particularités des secteurs d'activités (industries, secteur hospitalier …).

Mobiliser des branches d'activité autour d'une démarche de prévention des TMS adaptée à la problématique spécifique au métier.

Démultiplier notre action de prévention des TMS en direction des entreprises de petite taille par le partenariat avec d'autres acteurs institutionnels ou non (organisations professionnelles et syndicales…) et le développement de la communication (semaine nationale, manifestations…).

3.1.3. Prévention des cancers professionnels

Participer à une meilleure connaissance des facteurs professionnels des cancers en collaboration avec les organismes de formation médicale continue pour les médecins de ville.
Aider les entreprises à mieux maîtriser le risque « cancer » par la mise au point d'une formation à destination des médecins du travail et des préventeurs.

Contribuer à la capitalisation des connaissances au plan régional par une mise en réseau des acteurs concernés.

Mobiliser certaines branches d'activité autour d'une démarche de prévention des cancers professionnels adaptée aux produits et aux procédés spécifiques au secteur.

Promouvoir la substitution ou la suppression des opérations mettant en œuvre des agents chimiques dangereux.

Enrichir et assurer la mise à jour du dossier d'informations sur les agents chimiques dangereux.

3.2 Métiers et secteurs d'activité

3.2.1. Bâtiments et travaux publics

Inciter à une bonne préparation des chantiers en favorisant les bonnes pratiques en matière de demande de renseignements (DR) et de déclaration d'intention de commencement des travaux (DICT).

Travailler avec les coordonnateurs pour améliorer la sécurité et les conditions de travail sur les chantiers par le développement de la coordination de conception, du dossier d'intervention ultérieure sur l'ouvrage (DIUO), et d'actions concertées (ex : mise en service anticipée des ascenseurs…).

Poursuivre les actions sous différentes formes pour lutter contre les accidents liés aux chutes de hauteur.

Améliorer l'hygiène et la sécurité sur les chantiers pavillonnaires par l'expérimentation de nouvelles approches organisationnelles.

S'engager sur les risques d'aujourd'hui et ceux de demain

3.2.2. Aide à domicile

Bâtir une stratégie d'actions pluridisciplinaires et une offre de services destinées à prévenir les risques spécifiques et l'organisation particulière de ce secteur d'activité.

3.2.3. Travail temporaire

Développer le partenariat avec les professions de l'intérim et métiers de l'emploi (PRISME) pour assurer une meilleure formation des permanents et agir auprès des entreprises utilisatrices pour une analyse plus approfondie des aspects S&ST avant mise à disposition de travailleurs temporaires.

3.3 Risques émergents

3.3.1. Prévention des risques psychosociaux

Mobiliser les acteurs internes et externes autour du dépistage de ces risques et développer notre offre d'accompagnement des entreprises pour les inciter à s'engager dans une démarche d'action.

Identifier quelques activités particulièrement exposées au problème du stress et proposer une offre de service adaptée aux entreprises concernées.

3.3.2. Risques liés aux interventions des entreprises extérieures, à la sous-traitance et aux travailleurs temporaires

Promouvoir les démarches des structures favorisant les échanges entre donneurs d'ordres, entreprises intervenantes et de travail temporaire, associations, etc... (Interex, MASE Est, Union des industries chimiques [UIC]…).

3.4 Autres risques

3.4.1. Gestion des âges

Participer aux études, travaux, démarches et actions partenariales s'inscrivant dans la problématique de la gestion des âges.

3.4.2. Collecte et tri des déchets

Agir auprès des maires pour une prise en compte des recommandations nationales dans les cahiers des charges des marchés de collecte d'ordures ménagères et améliorer la prévention dans les centres de tri des déchets.

AXE 4

Optimiser la qualité de nos services

4.1 Obtenir et faire vivre la certification qualité

4.1.1. Obtenir la certification ISO 9001 dans une démarche d'amélioration continue pour les processus tarification, amiante et prévention.

4.1.2. Améliorer la coordination et le suivi des organismes de formation conventionnés.

4.2 Développer l'efficience de notre mission d'assureur

4.2.1. Poursuite de la démarche de fiabilisation de classement des établissements.

4.2.2. Elargir le contrôle des imputations pour tendre vers une tarification la plus juste possible.

4.2.3. Rechercher une efficience plus grande dans la gestion des dossiers de l'allocation amiante par une mutualisation des moyens.

4.2.4. Apporter notre contribution à l'organisation d'un dispositif efficace de lutte contre les fraudes.

4.3 Etendre notre notoriété et être reconnu comme le référent risques professionnels

Promouvoir et participer à l'animation des échanges d'informations et de bonnes pratiques :

- dans les salons et les manifestations publiques,
- des structures régionales regroupant des professionnels S&ST (associations PARI 67, GERI 68…),
- des organisations professionnelles, syndicats professionnels et organismes consulaires…,
- Intervenants en prévention des risques professionnels (IPRP)
- Observatoires régionaux de la santé au travail (ORST)

Des partenariats pour des services de qualité

4.4 Développer l'échange d'informations et de bonnes pratiques avec nos homologues nationaux et internationaux

4.4.1. Participer activement à l'intégration de notre offre de formation dans le dispositif national, rechercher davantage de complémentarités avec l'offre de formation du réseau au plan interrégional.

4.4.2. Mise en place d'un partenariat technique et pédagogique pour promouvoir la prévention des risques

professionnels pour le personnel des collectivités locales affilié au régime général.

4.4.3. Poursuivre et enrichir les échanges, notamment transfrontaliers, avec nos homologues d'autres pays dans une perspective de partage de bonnes pratiques de prévention sur des préoccupations et des thèmes communs.

4.4.4. Défendre nos valeurs et principes pour une meilleure prise en compte de la S&ST dans les manifestations nationales (colloques, congrès, forum, expositions, …) et internationales (AISS, Agence européenne de Bilbao…), les groupes de travail (réseau Prévention, normalisation européenne, …).

4.5 Optimiser l'efficacité des outils de traitement d'informations et de communication

4.5.1. Développer la construction et la gestion de fichiers d'adresses courriels pour communiquer plus efficacement avec nos publics.

4.5.2. Proposer des canaux d'information et de communication mieux adaptés aux attentes de nos publics (lettre électronique, forums de discussion, service de questions-réponses en ligne, etc.).

4.5.3. Améliorer le système d'Information et développer le partage de l'information pour accéder plus rapidement à une information à jour, plus complète et utilisable directement pour la gestion des activités.

LA PRÉVENTION ET GESTION DES RISQUES PROFESSIONNELS, UN PARTENAIRE POUR LA MAÎTRISE DES RISQUES

- L'ASSUREUR SOCIAL DES ENTREPRISES CONTRE LES RISQUES PROFESSIONNELS

- UNE STRUCTURE DÉCENTRALISÉE POUR AIDER LES ENTREPRISES À MAÎTRISER LES RISQUES D'ACCIDENTS DU TRAVAIL ET DE MALADIES PROFESSIONNELLES

Siège

STRASBOURG : Tél. 03 88 14 33 00 Télécopie 03 88 23 54 13
14 rue Adolphe Seyboth BP 10392
67010 STRASBOURG CEDEX

Circonscriptions départementales

MOSELLE : Tél. 03 87 66 86 22 Télécopie 03 87 55 98 65
3 place du Roi George BP 31062
57036 METZ CEDEX 01

Espace Prévention : Tél. 03 87 66 90 99

BAS-RHIN : Tél. 03 88 14 33 00 Télécopie 03 88 23 54 13
14 rue Adolphe Seyboth BP 10392
67010 STRASBOURG CEDEX

Espace Prévention : Tél. 03 88 14 33 00
18 rue Adolphe Seyboth

HAUT-RHIN : Tél. 03 89 21 62 20 Télécopie 03 89 21 62 21
11 avenue De Lattre de Tassigny BP 70488
68018 COLMAR CEDEX

diagnostics et conseils techniques, contrôle, formation, documentation

détermination du taux de la cotisation "accidents du travail", aides financières

A134.07/07

PRÉVENTION ET GESTION DES RISQUES PROFESSIONNELS
un service de la CRAM Alsace-Moselle

www.cram-alsace-moselle.fr